



SuisseEnergie pour les Communes

Fit pour 2000 watts

Manuel

d'information / check-list pour les villes et les communes sur la voie de la Société à 2000 watts

(Version de juin 2018)

Le manuel d'information / la check-list **Fit pour la Société à 2000 watts** définit les attentes posées aux villes et communes sur la voie de la Société à 2000 watts et sert de fil conducteur à toutes les communes qui se sont engagées à poursuivre les objectifs 2000 watts.

Les critères étant définis de manière très ambitieuse, ils ne peuvent pour l'heure être entièrement remplis que par quelques rares acteurs. Seules les communes les plus performantes sont en effet déjà prêtes pour la Société à 2000 watts. Il s'agit de celles qui remplissent entièrement les treize critères fixés et qui ont donc déjà mis en place une politique énergétique offrant des conditions optimales pour atteindre les ambitieux objectifs de la Société à 2000 watts. Le respect de dix à douze critères constitue aussi un bon résultat. C'est le signe que les grandes orientations ont été fixées correctement.

Le présent manuel fournit des explications sur les différents critères ainsi qu'une aide à leur interprétation. En cas de besoin, les communes intéressées peuvent demander à l'Antenne Société à 2000 watts de vérifier si, du point de vue matériel, elles respectent les exigences de la check-list. Néanmoins, cette dernière est en principe conçue comme un instrument d'information et, éventuellement, d'auto-déclaration.

Nom de la commune :

Date:

Sommaire

La commune dans sa globalité (ensemble du territoire communal)	3
1. Ancrage politique de la Société à 2000 watts (plan législatif)	3
2. Processus de management énergétique – label Cité de l'énergie	3
3. Statistique 2000 watts (ensemble du territoire communal)	4
4. Trajectoire de réduction de la consommation d'énergie primaire et des émissions de CO ₂ (ensemble du territoire communal)	4
5. Stratégie à long terme en matière d'électricité	5
6. Planification énergétique communale	5
7. Stratégie communale en matière de mobilité	6
8. Respect des obligations légales	6
9. Programme d'incitation pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	7
10. Visibilité et communication des activités exemplaires de politique énergétique menées par la commune en vue de réaliser la Société à 2000 watts	8
11. Capacité d'innovation	8
Bâtiments et équipements publics de la commune	9
12. Stratégie de la commune pour les bâtiments publics (stratégie bâtiments)	9
13. Statistique de l'énergie et du CO ₂ (bâtiments et équipements publics de la commune)	10

La commune dans sa globalité (ensemble du territoire communal)

Critère rempli

Précisions concernant le critère

1. Ancrage politique de la Société à 2000 watts (plan législatif)

Les objectifs de la Société à 2000 watts sont ancrés dans la politique communale.

Oui Non

Explications

La commune a adopté les objectifs de la Société à 2000 watts, les a ancrés dans sa politique et les a communiqués au public.

Procédure, déroulement

Inscription des objectifs en question dans un acte législatif fondamental ou dans un règlement adopté par le législatif (Parlement, assemblée communale, etc.).

Références / Meilleures pratiques

- [Zurich, votation populaire de 2008](#)
- [Bellinzone](#)

Résultats / Produits

Décision du Parlement ou de l'assemblée communale

2. Processus de management énergétique – label Cité de l'énergie

La commune est certifiée Cité de l'énergie (ou titulaire d'un label équivalent¹).

Oui Non

Explications

¹Les systèmes de management énergétique comparables à Cité de l'énergie (p. ex. ISO 50001) sont aussi acceptés.

Procédure, déroulement

- Adhésion
- Certification
- Recertification

Références / Meilleures pratiques

- [Les Cités de l'énergie](#)

Résultats / Produits

- Label, fiche d'information

Critère rempli Précisions concernant le critère

3. 3. Statistique 2000 watts (ensemble du territoire communal)

Les deux paramètres suivants sont connus (par habitant) pour tout le territoire communal :

- consommation d'énergie primaire, et
- émissions de CO₂

Oui Non
 Oui Non

Explications

La commune a établi, pour l'ensemble de son territoire, un bilan de sa consommation d'énergie primaire et de ses émissions de gaz à effet de serre conformément au « Concept pour l'établissement du bilan de la Société à 2000 watts ». Ce bilan est actualisé au moins tous les quatre ans.

Procédure, déroulement

Méthodologie :
- [Concept pour l'établissement du bilan de la Société à 2000 watts](#)
Instruments (liste non exhaustive) :
- [Calculateur PECO₂ pour les communes](#)
- ECOSpeed Region

Références / Meilleures pratiques

- [Roadmap de la ville de Zurich \(en allemand\), p. 12 + 13](#)
- [Bilan actuel de la Suisse](#)
2015 : 4900 watts/hab.,
6,5 t d'éq.-CO₂/hab./an

Résultats / Produits

- puissance continue en watts par habitant et émissions en éq.-CO₂ par habitant et par an
- graphiques, statistiques

4. Trajectoire de réduction de la consommation d'énergie primaire et des émissions de CO₂ (ensemble du territoire communal)

- Les valeurs cibles à atteindre et les délais impartis sont fixés.
- Les trajectoires de réduction ainsi définies sont en principe respectées (tendance).

Oui Non
 Oui Non

Explications

- Les trajectoires de réduction (valeurs cibles assorties de délais) sont déterminées selon les consignes figurant dans le Concept pour l'établissement du bilan de la Société à 2000 watts.
- La moyenne pluriannuelle de la consommation d'énergie primaire et/ou des émissions de CO₂ par habitant sur l'ensemble du territoire communal tend à la baisse.
- La différence entre les valeurs effectives et les valeurs cibles de la trajectoire de réduction est indiquée et expliquée, et des mesures correctives sont définies (dans le cadre de la marge de manœuvre de la commune).

Procédure, déroulement

- [Concept pour l'établissement du bilan de la Société à 2000 watts](#)

Références / Meilleures pratiques

- Trajectoire de réduction pour la Suisse : [Faits & chiffres](#)
- Trajectoire de réduction pour la ville de Zurich : [Roadmap de la ville de Zurich \(en allemand\), pages 12/13](#)

Résultats / Produits

- Statistiques, graphiques
- Trajectoire de réduction

Critère rempli Précisions concernant le critère

5. Stratégie à long terme en matière d'électricité

Il existe une stratégie à long terme en matière d'électricité pour l'ensemble du territoire communal (production / injection / achat / vente). Cette stratégie est axée sur les objectifs de la société à 2000 watts.

Oui Non

Explications

Exigences minimales posées à la stratégie :

- «produit électrique standard : 100 % renouvelable d'origine suisse
- pas d'engagements en faveur du nucléaire / non-renouvellement des engagements arrivant à échéance

Cette exigence est valable pour toutes les communes indépendamment de leur situation (propre EAE assurant la production et la re-vente, fournisseur régional, pas d'EAE, etc.)

Procédure, déroulement

- Document « [Financement de mesures](#) » du programme EAE pour les communes
- Références / Meilleures pratiques

Références / Meilleures pratiques

- ewz : « [Stromzukunft 2012-2050](#) » (en allemand)
- [Stratégie de propriétaire de la ville de Berne pour ses services industriels](#) (en allemand)
- [Stratégie de propriétaire de la ville de Winterthour pour ses services industriels](#) (en allemand)
- [www.oekostromboerse.ch](#) (bourse suisse du courant vert)

Résultats / Produits

- Document stratégique
- Stratégie de propriétaire

6. Planification énergétique communale

Il existe une planification énergétique communale à vocation stratégique :
a. pour la chaleur renouvelable, et
b. allant dans le sens de la densification

Oui Non

Oui Non

Explications

Il existe une planification énergétique communale (en particulier pour la chaleur) comportant des scénarios d'évolution de la demande, un recensement du potentiel des énergies renouvelables locales, une délimitation du territoire dédié aux énergies distribuées par conduites et des descriptifs des mesures « stratégiques » (y compris la planification du réseau visé pour la distribution de gaz dans la perspective d'un approvisionnement en énergie faiblement carboné).

Procédure, déroulement

- Élaboration
- Décision
- Mise en œuvre

Références / Meilleures pratiques

- «[Planification énergétique territoriale - Outils pour un approvisionnement en chaleur tourné vers l'avenir](#) [SuisseEnergie pour les communes].
- Ébauche de stratégie gaz de SuisseEnergie pour les communes

Résultats / Produits

Critère rempli

Précisions concernant le critère

7. Stratégie communale en matière de mobilité

Il existe une stratégie à long terme pour une mobilité durable tenant compte des besoins des principaux acteurs de la commune et élaborée conjointement avec ces derniers.

Oui Non

Explications

La commune dispose d'une planification durable en matière de mobilité et de transports qui vise à empêcher toute augmentation supplémentaire des nuisances dues au TIM sur son territoire.

Procédure, déroulement

Références / Meilleures pratiques

- [Stratégie « Stadtverkehr 2025 » \[Zurich\]](#)
(en allemand)

Résultats / Produits

8. Respect des obligations légales

La commune remplit les obligations légales qui lui incombent dans le domaine de l'énergie.

Oui Non

Explications

- Si applicable : contrôles sérieux du respect des prescriptions énergétiques dans la construction
- Si applicable : planification énergétique (comme dans le canton de Zurich, p. ex.)
- Comptabilité énergétique pour les bâtiments publics (comme dans le canton de Fribourg, p. ex.)
- etc.

Procédure, déroulement

Références / Meilleures pratiques

Résultats / Produits

- Déclaration établie par la commune
- Confirmation éventuelle du canton

Critère rempli

Précisions concernant le critère

9. Programme d'incitation pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Il existe un programme d'incitation pour les contributions à la réalisation de la Société à 2000 watts, qui :

- a. comprend un programme d'encouragement monétaire assorti d'une enveloppe financière adéquate ;
- b. prévoit l'exploitation complète de la marge de manœuvre dont dispose la commune sur le plan légal.

Oui Non

Oui Non

Explications

Encourager et exiger !

- a. Encouragement monétaire [p. ex. contributions aux investissements dans le photovoltaïque et tarifs d'injection attractifs, prime pour le passage du fossile au renouvelable, etc.]
- b. Action au travers de la réglementation lorsque la marge de manœuvre accordée par le canton le permet, p. ex. par :
 - la fixation d'exigences lors de procédures de planification spécifiques
 - des bonus sur l'indice d'utilisation du sol
 - la définition de zones énergétiques
 - des obligations de raccordement
 - etc.

Procédure, déroulement

Références / Meilleures pratiques

Résultats / Produits

Critère rempli

Précisions concernant le critère

10. Visibilité et communication des activités exemplaires de politique énergétique menées par la commune en vue de réaliser la Société à 2000 watts

- La Société à 2000 watts se manifeste au travers d'objets réels.
- Il existe un concept de communication visant à diffuser des informations sur le caractère exemplaire de la politique énergétique menée dans la perspective de la Société à 2000 watts.

Oui Non

Oui Non

Explications

- Le caractère exemplaire de la politique énergétique de la commune est visible concrètement au travers d'objets développés dans le cadre de projets phares réalisés par la commune ou par des propriétaires privés.
- Les mesures stratégiques sont systématiquement présentées aux décideurs comme étant axées sur la Société à 2000 watts.
Procédure, déroulement.

Procédure, déroulement

- Le concept de communication est élaboré, adopté et mis en œuvre.
- Établissement au moins tous les deux ans d'un rapport sur le degré de réalisation des objectifs et sur les principales mesures.

Références / Meilleures pratiques

- Sites 2000 watts
– Autres projets phares
- Ville de Zurich

Résultats / Produits

- Photos, rapports
- Articles de presse
- Projets phares
- Concept
- Décision

11. Capacité d'innovation

La commune utilise toute la marge de manœuvre dont elle dispose en matière de dépassement des obligations minimales pour renforcer la vision de la Société à 2000 watts et se rapprocher des objectifs de cette dernière.

Oui Non

Explications

Il existe des accomplissements remarquables qui n'entrent pas dans le présent catalogue d'exigences mais ont néanmoins un rayonnement non négligeable.

Procédure, déroulement

Références / Meilleures pratiques

Résultats / Produits

Bâtiments et équipements publics de la commune

Critère rempli

Précisions concernant le critère

12. Stratégie de la commune pour les bâtiments publics (stratégie bâtiments)

Les bâtiments publics sont construits et rénovés de manière (en principe) exemplaire.

Oui Non

Explications

- Il existe une stratégie bâtiments à long terme élaborée par les principaux acteurs de la commune ou coordonnée entre ces derniers. Elle met l'accent sur.
 1. la réduction de la consommation d'énergie.
 2. l'augmentation de la part renouvelable d'électricité et de chaleur.
- Il existe des stratégies de portefeuille durables et des standards énergétiques surobligatoires (base : Standard Bâtiments de SuisseEnergie) ...
- ... pour tous les bâtiments pertinents sur le plan énergétique qui appartiennent à la collectivité publique (patrimoine administratif ET patrimoine financier ET bâtiments scolaires).

Procédure, déroulement

- Élaboration
- Décision
- Mise en œuvre

Références / Meilleures pratiques

- [Standard Bâtiments de SuisseEnergie pour les communes](#)
- [Stratégie immobilière de Dietikon](#) (en allemand)

Résultats / Produits

Critère rempli

Précisions concernant le critère

13. Statistique de l'énergie et du CO₂ (bâtiments et équipements publics de la commune)

- La comptabilité énergétique est tenue.
- Les prescriptions de la stratégie bâtiments sont respectées (chaleur).
- Les besoins en électricité des pouvoirs publics sont couverts à 100 % par du courant indigène renouvelable ou produit à partir de déchets.

Oui Non

Oui Non

Oui Non

Explications

- On répertorie l'énergie finale, l'énergie primaire et les équivalents-CO₂ par m² de SRE des bâtiments et équipements (en exploitation) de la commune conformément au Concept pour l'établissement du bilan de la Société à 2000 watts.
- Ces données sont mises à jour chaque année pour tous les bâtiments pertinents du point de vue énergétique qui appartiennent aux pouvoirs publics.
- Cela vaut pour tous les projets de construction pertinents du point de vue énergétique qui ont été réalisés ces dernières années ou le seront dans les années à venir et qui concernent des bâtiments appartenant aux pouvoirs publics (patrimoine administratif ET patrimoine financier ET bâtiments scolaires)

Procédure, déroulement

Références / Meilleures pratiques

- EnerCoach
- La voie SIA vers l'efficacité énergétique (cahier technique 2040)
- Concept pour l'établissement du bilan de la Société à 2000 watts

Résultats / Produits

- Watts et éq.-CO₂ par m² de SRE pour chaque catégorie de bâtiment
- Statistiques, graphiques
- Facture d'électricité des SI locaux
- Certificats
- Décision relative à l'acquisition de l'électricité consommée



SuisseEnergie pour les Communes

Ces critères seront complétés, étendus ou remplacés selon l'évolution scientifique, technique et politique. De telles adaptations auront vraisemblablement lieu une fois par an. Elles seront communiquées dans le cadre du programme d'information du Secrétariat de la Société à 2000 watts (« Nouvelles du Secrétariat de la Société à 2000 watts ») et par le biais du site Internet www.2000watt.ch.

IMPRESSUM

Édition et rédaction

Secrétariat de la Société à 2000 watts

SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ À 2000 WATTS

Suisse alémanique

Thomas Blindenbacher
Tel.: +41 (0)44 305 93 60
fachstelle@2000watt.ch

Romandie

Jérôme Attinger
Tel.: +41 (0)32 933 88 40
antenne@2000watt.ch

Suisse italienne

Michaela Sormani
Tel.: +41 (0)91 224 64 71
competenza@2000watt.ch

www.2000watt.ch

MANDANT

Office fédéral de l'énergie OFEN

Ricardo Bandli
Mühlestrasse 4
3063 Ittigen
Tel.: +41 (0)58 462 54 32
ricardo.bandli@bfe.admin.ch

Groupe d'accompagnement : Bruno Bébié, membre du Comité de l'Association Cité de l'énergie + représentant de la Ville de Zurich ; Walter Fassbind, membre du Comité de l'Association Cité de l'énergie + représentant de la Ville de Zoug ; Serge Boschung, canton de Fribourg, Service de l'énergie ; Kurt Egger, directeur du programme SuisseEnergie pour les communes ; Ricardo Bandli, OFEN, chef du projet Société à 2000 watts ; Bernhard Gut, représentant de la Ville de Lucerne, président de la Commission du label Site 2000 watts ; Lukas Tschirren, commune de Münsingen ; Thomas Büchner, Ville de Bâle ; Jérôme Attinger, Antenne Société à 2000 watts Romandie ; Michela Sormani, Centro di competenza Società a 2000 Watt Ticino ; Thomas Blindenbacher, direction Fachstelle der 2000 Watt Gesellschaft (modérateur).